

Fonction publique

La refonte du statut entre les mains du Conseil supérieur

● Trois projets de lois majeurs dont celui portant sur la mobilité des fonctionnaires et la contractualisation. Benkirane se dit furieux contre les fonctionnaires incompetents.

Après presque quatre années de stand-by, le Conseil supérieur de la fonction publique est remis en marche. Hier à Rabat, trois grands projets de réforme lui ont été soumis à l'occasion de son assemblée générale ordinaire. Il s'agit primo d'une plateforme de réforme globale du statut de la fonction publique. Rappelons que seulement 14 amendements y ont été introduits depuis sa promulgation en 1958. Ce texte gérant l'administration est resté en dehors des avancées que le pays a connues. Son harmonisation avec la nouvelle Constitution s'impose aussi de facto. Enfin, certains sujets clé liés à la modernisation de l'administration, en l'occurrence l'éthique, la formation continue et la gestion moderne des ressources humaines y figurent peu ou prou. À l'École nationale de l'administration, lieu symbolique, le chef de gouvernement, plusieurs ministres et parlementaires étaient donc présents pour assister à ce nouveau virage que la fonction publique est censée désormais emprunter. Secundo, un projet de décret portant sur la mobilité des fonctionnaires appartenant aux instances communes entre ministères. Il s'agit en fait de la manière la plus optimale d'appliquer l'article 38 bis du statut géné-



● La modernisation de l'administration, la promotion de l'éthique et une gestion moderne des ressources humaines sont parmi les priorités.

ral de la fonction publique. Tertio et c'est là un sujet qui ne manquera pas de susciter certains remous, le projet de décret portant sur le recrutement par le biais de contrats au sein de l'administration. Un recours que l'on veut rationnel à des compétences pointues pour certaines missions ou encore pour l'exercice d'une haute fonction. Dans ce cas précis, le visa du chef de gouvernement est nécessaire pour une période précise pouvant être renouvelée, ce qui sous-entend que cette catégorie de collaborateurs n'est pas concernée par la titularisation. En effet, certains projets et stratégies sectorielles exigent une technicité et un savoir-faire qui ne sont pas forcément présents parmi les fonction-

naires de l'État. Dans son allocution, le ministre de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration a mis en exergue le point de fléchissement qu'a représenté le plan d'action 2014-2016, qu'il avait récemment présenté à la presse. Mohamed Moubdi a annoncé, par ailleurs, que son ministère était en train d'apporter les dernières retouches à la stratégie nationale de lutte contre la corruption, qui sera présentée à la fin du mois courant. Autre date importante, le 18 juin où le comité national chargé de la réforme des systèmes de retraite se réunira pour examiner les différents scénarii. Dans le pipe aussi, un projet de loi très attendu qui responsabilise les ordonnateurs vis-à-vis de l'absentéisme des

fonctionnaires. En 2012, 757 cas d'absentéisme non justifiés ont été relevés. La tendance est vers la responsabilisation des chefs de services et des ordonnateurs pour limiter le phénomène. Abdellah Benkirane sort pratiquement de ses gonds face à l'incompétence et le laisser-aller de certains fonctionnaires. S'adressant à ses ministres, il n'a pas hésité à les exhorter de se débarrasser des fonctionnaires incompetents moyennant indemnités. Pour lui, le salut n'est pas que dans la fonction publique. Ceux qui ne s'y trouvent pas peuvent facilement basculer dans le privé et réussir encore mieux, sous-entendait-il. Dans le même sens, le chef de gouvernement a demandé aux ministres de faire preuve d'imagination et de ne pas hésiter à proposer les solutions qui peuvent améliorer le rendu de l'administration ainsi que sa relation avec le citoyen. Évoquant la masse salariale dans la fonction publique, Benkirane a espéré trouver une explication plausible à son évolution pour le moins préoccupante. En effet, entre 2007 et aujourd'hui, la masse salariale est passée de 66,7 MMDH à 103,7 MMDH. Elle a tout simplement explosé en 7 ans. Ceci dit et sans aller jusqu'à qualifier l'administration de défectueuse, Benkirane a évoqué l'impact des tiraillements politiques sur l'image de l'administration au Maroc et le regard que le citoyen lui porte. ●

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@lesec.ma

Les choix de réforme du statut

C'est un vrai chantier que celui de la refonte du statut de la fonction publique. Objectif, remédier aux failles des réformettes qui ont été adoptées auparavant et qui pour la plupart répondaient à une approche parcellaire. Les questions qui se posent aujourd'hui portent sur les choix à faire entre un statut unifiant le concept de fonction publique ou un statut multiple. La non-harmonisation des statuts existants mène souvent à des télescopages ou à des lourdeurs administratives qui affectent le bon fonctionnement de la chose publique. Il s'agit par exemple de rendre le système disciplinaire plus souple et efficient tout en incitant les responsables à sévir lorsque ce recours s'impose pour rectifier le tir et améliorer le rendement. Même approche pour les concours d'accès à l'administration qui manquent de professionnalisme et sont trop centralisés. Le manque de coordination avec les différents ministères débouchent souvent sur l'organisation de plusieurs concours au lieu d'un seul. D'autres réformes porteront sur la grille des salaires, notamment en consacrant une partie de celle-ci à encourager le rendement et l'assiduité. Il s'agit aussi de réduire le gap entre hauts et petits salaires qui sont généralement source de malaise au sein de l'administration.